

L'industrie de la chimie

Consultations sur le budget 2025 de l'Alberta



SOUMISSION AU

Le Comité permanent des finances et des affaires économiques des finances et des affaires économiques Le 12 janvier 2025



L'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC) a le plaisir de présenter sa position à l'égard des consultations sur le budget 2024 du gouvernement de l'Alberta. L'ACIC représente les chefs de file des secteurs canadiens de la chimie et des plastiques. Nous contribuons à la coordination et à l'orientation d'enjeux importants, notamment l'innovation, les investissements, les plastiques, la fiscalité, le climat, la santé et la sécurité, l'environnement et les initiatives réglementaires.

Le secteur de la chimie et des plastiques constitue une pierre angulaire de l'économie albertaine qui profite pleinement des abondantes ressources en gaz naturel de la province. Le secteur des produits chimiques industriels de l'Alberta est ancré dans la région industrielle de Heartland à Medicine Hat, une ville située dans le centre de l'Alberta, près de Red Deer, au nord-est d'Edmonton. La taille et la portée de ce secteur prennent aussi de l'ampleur près de Grande Prairie. En 2023, les expéditions de l'industrie de la chimie de l'Alberta s'élevaient à 16,8 milliards de dollars. L'industrie employait 8 649 personnes dans la province, soit une hausse de 2,7 % par rapport à 2022, avec un salaire annuel moyen de 96 990 \$; cela dépasse la moyenne provinciale de l'industrie manufacturière évaluée à 71 000 \$ par année. En outre, le secteur renforce les relations commerciales de l'Alberta grâce à des exportations substantielles. Les exportations de produits chimiques de la province étaient évaluées à 10,2 milliards de dollars en 2023, ce qui place les produits chimiques au deuxième rang des exportations manufacturières de la province.

Pour l'avenir, le secteur de la chimie et des plastiques est prêt à poursuivre l'innovation et la croissance. Nous pensons que l'Alberta peut se placer en tête du recyclage avancé et de la fabrication de produits chimiques durables, et ce, à l'échelle mondiale. Pour ce faire, il faut veiller à ce que la politique et la réglementation gouvernementales encouragent les résultats environnementaux et économiques, tout en maintenant un avantage concurrentiel sur le marché mondial des produits chimiques et des matières plastiques.

Compte tenu de ce qui précède, l'ACIC soumet les recommandations suivantes pour le budget 2025 de l'Alberta qui, à son avis, renforceront la capacité de la province à attirer davantage d'investissements et à créer des emplois.

 Retourner les recettes du fonds de réduction des émissions et d'innovation technologique (TIER) aux entreprises pour les projets de décarbonisation, ce qui permet d'offrir un autre moyen de soutenir efficacement les réductions d'émissions dans la province grâce à de nouveaux investissements.

L'ACIC soutient depuis longtemps le système de tarification du carbone industriel de l'Alberta, qui incite les acteurs de l'industrie à décarboniser leurs installations. En plus d'être une industrie à forte intensité d'émissions, la chimie est exposée aux échanges commerciaux. L'augmentation du prix du carbone créera donc un signal d'investissement important en faveur de la décarbonisation. Elle peut aussi avoir une incidence sur la compétitivité des installations et des investissements actuels. Ces risques peuvent être atténués en établissant des mécanismes qui permettront de recycler les recettes directement vers l'industrie afin qu'elle investisse dans ses activités pour réduire ses émissions de GES. C'est ce qui est actuellement mis en œuvre en Ontario, où le gouvernement a récemment mis sur pied un programme visant à recycler 100 % des recettes de son système de rendement à l'égard des émissions afin de les restituer aux émetteurs pour qu'ils les investissent dans des projets de réduction des émissions (programme de normes de rendement à l'égard des émissions).





Nous pensons qu'il est impératif pour la province que les recettes du fonds TIER perçues auprès des émetteurs réglementés soient exploitées pour relever les défis de décarbonisation auxquels sont confrontées les installations réglementées et pour remédier aux risques de fuite de carbone. Bien que les programmes de financement administrés par Emissions Reduction Alberta (ERA) aient contribué à la réalisation de cet objectif, les résultats imprévisibles, les délais courts et les montants relativement faibles des financements accordés ont limité l'accessibilité et l'impact de la décarbonisation pour le secteur de la chimie. Nous recommandons vivement à l'Alberta d'établir des mécanismes supplémentaires qui permettront de recycler les recettes vers l'industrie afin qu'elle investisse dans ses activités de réduction de ses émissions de GES.

L'un de ces mécanismes consisterait à établir des comptes individuels pour les paiements de conformité d'un grand émetteur final (GEF). Sous réserve de l'approbation par le ministère de l'Environnement et des Zones protégées, les installations réglementées pourraient alors puiser dans ce compte pour réinvestir dans des projets de décarbonisation afin de réduire l'intensité de leurs émissions de GES. Ce mécanisme pourrait être complété par un fonds sectoriel administré par l'ERA qui regrouperait les fonds non utilisés des comptes GEF individuels après une période définie (à déterminer avec la contribution de l'industrie). L'ERA serait responsable de la distribution de ces fonds sur la base d'un processus de demande concurrentiel qui encouragerait l'innovation technique, les améliorations de l'efficacité énergétique et le passage à des sources de carburant plus efficaces en matière de carbone, et qui contribuerait à la réduction continue de l'intensité des émissions pour les émetteurs réglementés.

2. Continuer à collaborer avec l'industrie et d'autres parties prenantes sur les moyens de soutenir les investissements dans une économie circulaire pour les plastiques.

L'ACIC soutient l'engagement continu du gouvernement à faire de l'Alberta un centre d'excellence pour le détournement et le recyclage des plastiques d'ici 2030. L'élaboration de règlements sur la responsabilité élargie des producteurs, qui reconnaissent le rôle du recyclage avancé, est une première étape importante que l'Alberta a franchie pour créer des marchés et soutenir l'innovation en vue d'améliorer la collecte, le recyclage et la récupération des matières plastiques. Toutefois, il est essentiel que des mesures supplémentaires soient prises pour que l'Alberta puisse profiter des possibilités d'investissement liées à la promotion d'une économie circulaire pour les plastiques.

La demande mondiale en matières plastiques devrait tripler d'ici 2060, non seulement pour atteindre nos objectifs liés aux changements climatiques et au développement durable, mais aussi pour répondre aux besoins des pays en voie de développement, dont les populations ne cessent d'augmenter et dont le désir de biens matériels s'accroît. On estime que près de 60 % de cette demande pourrait alors être comblée par une production basée sur des plastiques déjà utilisés¹. L'offre actuelle de plastiques recyclés ne répond qu'à 6 % de la demande mondiale réelle. Selon une étude réalisée à la demande d'Environnement et Changement climatique Canada, l'écart de capacité des infrastructures canadiennes nécessitera un investissement en capital de 4,6 à 6,5 milliards de dollars². Une gestion efficace des plastiques après utilisation nécessite une approche collaborative entre les gouvernements et l'industrie pour réaliser les investissements nécessaires. Le gouvernement provincial devra continuer à jouer son

² Deloitte et Cheminfo Services Ltd, « Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada », p. 19, Deloitte et Cheminfo Services Ltd, 2019.



¹ Hundertmark et coll., « <u>How Plastics waste recycling could transform the chemical industry</u> », McKinsey & Company, décembre 2018.



rôle en permettant et en encourageant les investissements dans les infrastructures de recyclage. Les leviers politiques qui permettraient de soutenir l'innovation et d'accélérer les investissements dans les infrastructures de recyclage en Alberta sont les suivants :

- élaborer des politiques normalisées et favorables qui définissent le recyclage chimique et la valorisation énergétique des déchets comme une sorte de « détournement »;
- inclure les investissements liés au recyclage mécanique et avancé dans le programme d'incitatifs à la fabrication avancée actuellement envisagé par le ministère de l'Emploi, de l'Économie et du Commerce.

3. Prolonger et modifier la prime de déménagement pour la main-d'œuvre qualifiée : « l'Alberta vous appelle »

Il est essentiel de maintenir le programme incitatif en mouvance afin de préserver son impact et de garantir que l'Alberta puisse répondre aux exigences de la demande à venir. Soucieux du contribuable albertain, nous proposons que le programme soit modifié de manière à offrir un crédit d'impôt ou une déduction fiscale plutôt qu'un crédit d'impôt remboursable. Malgré l'afflux de gens de métier dû au programme, des pénuries de main-d'œuvre importantes dans des secteurs clés tels que la construction, l'énergie et la fabrication sont toujours constatées ou prévues. Ces industries sont essentielles pour la croissance économique de l'Alberta, et un effort continu pour attirer des travailleurs qualifiés est indispensable pour maintenir la compétitivité.

En outre, l'Alberta est confrontée à une forte concurrence de la part d'autres provinces et pays qui se disputent également la main-d'œuvre qualifiée. Des programmes tels que la prime de déménagement donnent à la province un avantage unique pour attirer la main-d'œuvre qualifiée, d'autant plus que les provinces voisines, comme la Saskatchewan et le Manitoba, envisagent des mesures incitatives similaires. En offrant un crédit d'impôt ou une déduction fiscale, l'Alberta montre clairement qu'elle s'engage à être un refuge à long terme pour la main-d'œuvre qualifiée.

4. Prolonger le programme d'incitatifs pour le secteur pétrochimique de l'Alberta (APIP) au-delà de 2030 afin de garantir que l'Alberta puisse attirer de futurs investissements dans les secteurs de la chimie et des plastiques

Selon les lignes directrices actuelles de l'APIP, les projets devraient entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2025 (pour les investissements de 50 à 150 millions de dollars) ou le 1^{er} novembre 2030 (pour les investissements de plus de 150 millions de dollars) pour recevoir des subventions dans le cadre du programme. L'APIP a réussi à attirer des milliards de dollars d'investissements dans des projets qui créeront des milliers d'emplois et contribueront à hauteur de millions de dollars aux recettes publiques. Dans de bonnes conditions, l'Alberta a la possibilité de continuer à attirer ce type d'investissements et de consolider sa position de chef de file en matière d'installations de fabrication de produits chimiques à faible teneur en carbone. L'abandon du programme actuel compromettra la possibilité d'étendre la fabrication actuelle de produits chimiques et d'attirer de futurs investissements dans des secteurs émergents tels que l'ammoniac destiné à l'exportation, les matières premières et les produits à faible teneur en carbone (par exemple, l'hydrogène), les polymères avancés et les produits chimiques spécialisés.

Étant donné qu'il faut entre quatre et sept ans pour qu'un projet pétrochimique de grande envergure passe du stade de la planification à celui de l'exploitation, la possibilité pour l'APIP d'attirer de nouveaux investissements est désormais très limitée. Nous pensons que le gouvernement devrait agir rapidement



Consultations sur le budget 2025 de l'Alberta



pour renouveler le programme indéfiniment afin d'envoyer le bon signal à la communauté des investisseurs.

Bien que les projets d'un montant compris entre 50 et 150 millions de dollars soient susceptibles de durer moins longtemps, leur admissibilité au programme prendra fin dans un peu moins d'un an. Attirer des capitaux vers des projets relativement plus modestes sera probablement de plus en plus important, car les entreprises recherchent des moyens nouveaux et innovants d'augmenter leur production et de réduire leur empreinte carbone. Ces mesures seront essentielles pour permettre à l'industrie pétrochimique actuelle de l'Alberta de rester compétitive sur les marchés internationaux qui exigent des produits à faible teneur en carbone à des prix concurrentiels. Dans cette optique, nous pensons que le montant minimum d'admissibilité de 50 millions de dollars devrait être ramené à 20 millions de dollars.

Outre l'extension du programme, nous encourageons également le gouvernement à s'engager avec l'industrie sur les moyens d'améliorer le programme, afin qu'il reflète mieux le climat d'investissement de l'Alberta et la nécessité d'assurer la durabilité dans le secteur de la chimie et des plastiques. Les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- l'élargissement de l'admissibilité aux infrastructures critiques telles que les terminaux ferroviaires et les équipements de stockage;
- l'élargissement de l'admissibilité pour inclure les projets de décarbonisation et les occasions de croissance progressive, telles que les technologies de capture du carbone non couvertes par le programme d'incitation à la capture du carbone et de post-utilisation des plastiques de l'Alberta;
- la suppression des seuils stricts de production et de consommation pour l'octroi de l'accès.

